



Mairie de Boissy-sans-Avoir

BULLETIN MUNICIPAL

Editorial

Après les températures printanières du mois de janvier propices à des échanges de vœux cordiaux, l'hiver nous a rattrapé au mois de février.

Heureusement, nous avons pu déneiger les routes de bonne heure en matinée. Seules quelques portions de routes ne l'ont pas été car le stationnement des voitures mal garées n'a pas permis au chasse neige de passer.

C'est l'occasion de rappeler à tous que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains aussi bien pour le déneigement que le ramassage des feuilles.

Pour l'année à venir, nous sommes dans l'incertitude de l'application de la nouvelle loi de finances et sa répercussion sur les budgets communaux. Nous ferons en sorte d'entretenir notre patrimoine avec le moins d'impact possible sur les impôts communaux.

Il y aurait pourtant encore tellement de réalisations à entreprendre !!!

Bonne année à tous.

J.P. Corby

Vie des commissions

La Commission Sécurité :

Elle aborde les sujets en lien à la sécurité dans le village.

Différentes actions ont été menées dont :

- la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Sous l'autorité du Maire, le PCS permet d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènements exceptionnels (catastrophe naturelle ou accidentelle). Établi en 2007, le PCS a été actualisé en 2009.

En 2017, la Préfecture a imposé sa mise à jour, dont l'inventaire des moyens humains (métier santé, langue ...) recensés dans la population. Nous remercions les habitants qui ont répondu à notre questionnaire.

- le suivi du contrôle et de la maintenance (installations électriques, de chauffages) des bâtiments publics et du parc de jeux (équipements sportifs).

- Le suivi des PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sûreté face aux risques majeurs).

Régulièrement des exercices ont lieu dans l'école pour entraîner les élèves et les personnels sur la conduite à tenir en cas d'alertes.

- le suivi de la formation du personnel en matière de sécurité (formation incendie, utilisation extincteurs).

- la gestion de la vidéo en cas de dégradation du domaine public, vols.

En début d'année, les élus ont rencontré les correspondants sûreté de la brigade de gendarmerie de La Queue lez Yvelines afin d'échanger sur le dispositif "participation citoyenne".

Une date pour une réunion publique vous sera communiquée.

Fibre optique

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI) organisé par le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numériques » début 2017, TDF, via sa filiale Yvelines Fibre, investira 120 Millions d'euros pour assurer la couverture en infrastructures numériques dans les Yvelines.

Pour notre commune, la fin de déploiement de la fibre optique est fixée au deuxième semestre 2018.

Après deux ans de démarches, d'installations provisoires et d'études, les travaux d'aménagement de la rue des Lierres vont, enfin, pouvoir être réalisés d'ici à la fin du mois de mars.

- Une première limitation à 70 km/h de la vitesse entre la sortie du Breuil et l'entrée dans Boissy-sans-Avoir est d'ores et déjà mise en place.

Dès l'entrée dans notre village en venant du Breuil :

- Limitation de la vitesse autorisée à 30km/h.
- Un radar pédagogique rappelant cette limitation sera positionné
- Un massif matériel franchissable va créer une écluse avec une priorité pour les véhicules « montants » imposant un ralentissement voire un arrêt en entrée de village.

Ensuite, jusqu'à la place de l'église :

- Les emplacements de stationnements seront peu modifiés mais ils seront matérialisés par des maçonneries franchissables pour protéger les véhicules en stationnement.

La configuration de la rue des Lierres ne nous a pas permis d'augmenter le nombre de stationnements autorisés qui restera constant.

- Ces emplacements alterneront avec des massifs franchissables implantés en quinconce afin de former des chicane imposant un ralentissement des véhicules à toutes heures et d'assurer la protection des issues des riverains.

Ces travaux qui devraient durer une quinzaine de jours vont entraîner une perturbation temporaire des emplacements de stationnement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Merci à tous de votre coopération pour cette opération de sécurisation de notre village.

Aménagement de la rue des Lierres

SIRYAE - SAUR

La relève des compteurs d'eau est prévue pour le 12 mars 2018 par les agents de la SAUR. Ci-contre la photo des agents.



Seconde édition des décorations de Noël du village :

Les trois premiers gagnants de l'année dernière sont hors concours.

Les membres du Conseil municipal sont exclus des participants.

Les trois premiers cette année :

4 bis rue des moulins.
4 rue de la grange.
13 rue des lierres.

Tous les participants qui ne sont pas hors concours sont récompensés d'un lot à venir récupérer en mairie, aux heures de permanences.

Le nouveau titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement.

Il vous permet de vous déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Ile-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains services de transports à la demande et de dessertes locales appliquant la tarification fixée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental. Il est valable 12 mois.

A partir du 6 mars 2018, la carte Améthyste passe au numérique. Les yvelinois éligibles pourront s'inscrire en ligne. Des kits de communication vont prochainement être envoyés en Mairie par le Département et ils seront à votre disposition au secrétariat.

Pour plus de renseignement :

<https://www.yvelines.fr/aide/transport-des-personnes>

Par arrêté préfectoral, l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage n'est autorisée que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

La mairie sera fermée les samedis :
31 mars et 19 mai.

DÉCHETS VERTS, sortir les sacs le dimanche soir, ramassage chaque lundi du 26 mars 2018 au 03 décembre 2018.

ENCOMBRANTS, à sortir la veille au soir
- Le 22 mai 2018 et
- Le 28 novembre 2018.

Rappels :

- Demander votre badge pour l'accès aux déchèteries, formulaire sur le site :
<http://boissy-sans-avoir.fr/vie-pratique/quotidien/>

- Distribution de sacs pour les déchets verts le samedi 10 mars de 10 à 12 h sous le préau de l'école, venir avec le bon d'échange rempli.

Le brûlage des déchets ou autres est formellement interdit sur l'ensemble du territoire de la Commune, à l'exception des Zones Agricoles.

Le Maire a pris un arrêté le 22/12/2017 à ce sujet.

Les contrevenants à cet arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi.

Vente de pizza, rue de la Mairie :

Monsieur Antonio TRINDADE est autorisé à occuper 5 m², devant la salle des loisirs de Boissy-sans-Avoir, côté parking du monument Aux Morts, en vue d'exercer son commerce de vente de pizza.

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, pour une occupation du domaine public les lundis, de 18h00 à 21h00.

Naissances de :

- Archibald, Marie, Arthur GRANGE, le 25 février 2018,
- Ezio, Tymothée, Mathieu FOURNERIE, le 03 février 2018,
- Ellie, Rose, Isabelle, Bianca FOURNERIE, le 03 février 2018,
- Lubin, Hervé MEUNIER, le 13 novembre 2017,
- Jules MORIZUR, le 28 octobre 2017.

Décès de :

- Monsieur EDELIN Gérard, le 26 novembre 2017,
- Monsieur ALBASINI Pierre, le 9 septembre 2017.

Quelques dates de l'Abcl à venir :

- samedi 7 avril 2018, repas + soirée.
- vendredi 25 mai, fête des voisins.
- dimanche 24 juin 2018, fête du village.

- Atelier « l'ivre livre », les jeudis 15 mars, 12 avril, 17 mai et 14 juin de 19h00 à 20h00,

- Lecture d'un conte de Pâques, le samedi 24 mars de 10h30 à 11h30 suivi d'une chasse aux œufs en compagnie de tous les participants.
<http://boissy-sans-avoir.fr/vie-pratique/bibliotheque>

La société d'élagage, SAS Elag'Eure, domiciliée à Gacé dans l'Orne, est mandatée par ENEDIS pour la mise en sécurité des lignes électriques hautes tension sur notre commune.

Si le réseau est en domaine privé et les arbres en domaine privé, les travaux seront pris en charge par ENEDIS.

Par contre, si le réseau est en domaine public et les arbres en domaine privé, l'élagage est à la charge des propriétaires qui recevront un devis de la part d'ENEDIS.

Elag'Eure est actuellement entrain de déposer des avis de passage aux propriétaires concernés par cette campagne pour avoir leur autorisation de pénétrer sur leurs propriétés.

Pour toute demande d'information ou réclamation vous pouvez les contacter au 02.33.36.97.94.